



## *Le cautionnement de crédits*

*Afin d'assurer la pérennité, voire l'expansion de votre entreprise artisanale, vous êtes obligé d'investir dans votre outil de production d'une part et d'assurer le financement de votre cycle d'exploitation d'autre part.*

*De cette nécessité d'investir découle votre besoin de trouver les moyens de financement adéquats. Vous pouvez recourir soit aux ressources financières internes de votre entreprise, soit à des crédits bancaires.*

*Pour mieux rentabiliser vos investissements, il est également important de profiter des différentes aides étatiques en faveur des P.M.E.*

### *Notre offre*

La Mutualité d'Aide aux Artisans, en cautionnant vos engagements financiers, vous assure l'accès au crédit. Cependant l'intervention de la Mutualité ne se limite pas seulement à l'établissement d'un acte de caution en vue de mettre en place vos crédits d'investissement. Elle commence par le montage de votre dossier de financement à remettre à votre banquier, la SNCI, et le Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, et elle se termine par le suivi de votre dossier en vue d'assurer le décaissement des fonds.

#### *Montage de votre dossier de financement :*

Pour accéder au crédit nécessaire à la réalisation de votre projet, il est indispensable de constituer un dossier de financement détaillé et fondé. La Mutualité d'Aide aux

Artisans vous accompagne dans cette démarche qui comporte les étapes suivantes :

- la définition et la description de votre investissement immobilier (hall, atelier, magasin...) et/ou mobilier (machines, outillage...)
- l'analyse de vos ressources et besoins financiers en vue de l'établissement de votre plan de financement et, le cas échéant, l'établissement d'un business plan afin d'analyser et d'apprécier la rentabilité de votre investissement
- l'analyse de vos capacités financières sur base de vos trois derniers bilans
- la détermination des types de crédits les mieux adaptés à vos besoins :
  - prêt de démarrage
  - crédit d'équipement
  - prêt d'investissement bancaire
  - crédit-bail (leasing)



## *Le cautionnement de crédits*

- la demande des aides étatiques prévues par la loi du 30 juin 2004 portant sur la création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes
- la concertation avec votre banquier

### *Mise en place de vos crédits d'investissement*

Après l'acceptation de votre demande de cautionnement par le conseil d'administration de la Mutualité d'Aide aux Artisans, la mise en place des crédits comprend les étapes suivantes :

- la signature de la convention de cautionnement avec la Mutualité d'Aide aux Artisans
- la remise de votre dossier de financement à votre banquier pour acceptation
- l'information de la SNCI et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement sur votre projet d'investissement
- l'établissement et la remise de notre acte de caution à votre banquier après mise en place de nos sûretés

### *Suivi et formalités administratives*

Le prêt d'investissement est immédiatement mis à votre disposition par votre banquier dès réception de notre acte de caution.

Par contre, la libération du crédit d'équipement nécessite l'accomplissement des formalités suivantes :

- la remise des factures à la Mutualité pour vérification de leur conformité avec les règlements de la SNCI
- la demande de libération du crédit d'équipement par la Mutualité à la SNCI, accompagnée d'un relevé des factures

### *Vos avantages*

- le recours au spécialiste de l'artisanat luxembourgeois pour vous conseiller et arranger le financement optimal de vos investissements
- un seul interlocuteur pour gérer le volet financier de votre projet d'investissement de la phase d'étude jusqu'à la mise à disposition des fonds

### *Les plus de la Mutualité d'Aide aux Artisans*

- l'appartenance à un groupe rassemblant une panoplie de services offrant une analyse approfondie de vos projets d'investissement et de leurs conséquences sur la gestion de votre entreprise
- la notoriété nécessaire au soutien de votre dossier auprès des différents intervenants : ministères, administrations...
- les relations avec les banques actives sur le marché luxembourgeois des P.M.E.



G R O U P E C 3

Pour une meilleure gestion de votre entreprise